

# Les droits humains : réflexions inspirées des enseignements de la Foi Bahá'ie

A la suite du dernier dossier de *forum* (no. 391, janvier 2019) sur les relations entre religions et droits humains, nous est parvenu un texte qui présente la vision de la religion Bahá'ie sur cette question.

Près de quatre-vingts ans avant l'adoption de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, Bahá'u'lláh, le fondateur de la Foi Bahá'ie, délivra au monde sa vision d'une communauté mondiale unifiée. Cette vision accorde une importance primordiale à la sauvegarde et au renforcement des droits humains, et fournit le cadre moral et spirituel sous-jacent à partir duquel ces droits doivent être envisagés.

Soulignant le devoir des gouvernements de protéger les droits fondamentaux de leurs populations et de veiller à leur bien-être, il exhorta les dirigeants du monde à établir un accord mondial dont l'un des principaux objectifs serait la reconnaissance et l'adoption, par toutes les nations, d'une norme commune assurant à tous les êtres humains une protection égale de leurs droits. Cet accord comprendrait un système de sécurité collective pour protéger les populations contre la tyrannie et l'oppression.

A travers ses Ecrits, la voix du Créateur parle de l'égalité fondamentale de tous : « Ne savez-vous pas pourquoi nous vous avons tous créés de la même poussière ? C'est pour que nul ne s'élève au-dessus des autres... »<sup>1</sup>

Esther Zana-Nau, économiste, est membre de la Communauté Bahá'ie du Luxembourg. Elle présente ici sa compréhension personnelle qui n'engage en aucune façon les institutions Bahá'ies, à quelque niveau que ce soit.

Par la suite, les institutions Bahá'ies offrirent leur contribution au travail préparatoire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, en présentant un document intitulé : « Une déclaration Bahá'ie sur les devoirs et droits humains » devant la Commission des Droits de l'Homme en février 1947.

D'autres avis et études plus élaborées continuent, jusqu'à nos jours, à compléter ce document initial et s'attachent à offrir une perspective équilibrée des droits et privilèges inhérents à la personne humaine, ainsi que de ses devoirs et responsabilités. Cet article propose une exploration succincte de quelques-uns des concepts majeurs qui donnent leur spécificité à l'approche Bahá'ie des Droits humains.

## La nature de l'être humain

L'être humain, nous enseignent les Ecrits Bahá'is, est d'une nature fondamentalement spirituelle. C'est cela qui fonde son identité essentielle. De ce fait, pour être juste, l'ordre social doit offrir à chacun des perspectives d'épanouissement et de liberté prenant en compte non seulement la dimension physique de l'être humain, mais également les aspirations de son âme.

Bahá'u'lláh ajoute que toute personne a été dotée par le Créateur de raison et d'âme et porte en elle des qualités, des vertus, des facultés et talents potentiels. Et ce, sans distinction de genre, de race, de religion ou d'origine ethnique. Pouvoir développer ce potentiel tout au long de sa vie, pour son propre

Esther Zana-Nau

---

**Pour être juste, l'ordre social doit offrir à chacun des perspectives d'épanouissement et de liberté.**

---



Le mausolée du Báb au sommet du mont Carmel à Haïfa.  
© via Wikimedia Commons

épanouissement, et également pour en faire bénéficier la société, est donc à la fois un droit et un devoir qui découlent de l'essence même de la vie. Toute personne est un être social. Libre et responsable en même temps, elle ne peut s'épanouir qu'en étant au service de sa famille humaine.

*«[...] l'honneur et la distinction de l'individu résident en ceci que, parmi les multitudes du globe, il devienne une source de bien social. Peut-on concevoir un plus grand bienfait que celui-ci: un individu, regardant en lui-même, découvre que, par la grâce fortifiante de Dieu, il est devenu une cause de paix et de bien-être, de bonheur et d'avantage pour ses frères [...] Nous devons constamment établir de nouvelles bases pour le bonheur humain et créer et promouvoir de nouveaux instruments à cette fin.»<sup>2</sup>*

Bahá'u'lláh appelle à la reconnaissance de la dignité inhérente et sacrée et de la noblesse de tout être humain: *«la plus noble et la plus parfaite de toutes les choses créées»<sup>3</sup>* et, comme affirmé dans la Genèse, il rappelle que l'Homme est fait à l'image de Dieu. *«[...] en lui sont virtuellement révélés, à un degré qu'aucune autre chose créée ne saurait atteindre, tous les attributs et noms de Dieu [...]»<sup>4</sup>*

Voir en tout être humain le reflet des qualités de Dieu signifie en pratique: respecter l'autre, ne pas tolérer qu'il soit fait victime d'injustices économiques ou sociales, d'humiliations ni dégradations. Cela vaut également pour la considération et le respect portés à son propre être afin de ne pas devenir l'artisan d'une quelconque forme de déchéance personnelle.

*«Ô Fils de l'esprit, Je t'ai créé noble, pourtant tu t'es abaissé.élève-toi à la condition pour laquelle tu fus créé.»<sup>5</sup>*

C'est ainsi que pour les Bahá'ís, la Déclaration universelle des Droits de l'Homme dès son Article 1: *«Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité»* fait écho aux principes fondamentaux de leur Foi qui nourrissent leur âme et inspirent leurs engagements.

### L'unité de l'humanité

Dans la conception Bahá'ie, la reconnaissance de la dignité de chaque personne, sans référence à la provenance spirituelle de cette dignité, ne garantira pas la protection universelle de ses droits et libertés. L'enjeu, pour que la Déclaration ait une portée véritablement universelle, dans son acceptation comme dans sa mise en œuvre, est la reconnaissance d'une identité universelle transcendant les particularismes culturels.

Bahá'u'lláh enseigne que, en raison de leur égale noblesse et dignité qui provient de la même source sacrée, les êtres humains sont tous membres d'une seule famille humaine et qu'à ce titre, ils doivent honorer et respecter les droits de tous les êtres humains et se traiter les uns les autres comme des frères et sœurs.

Il déclare: *«Ô bien-aimés! Le tabernacle de l'unité est dressé; ne vous considérez pas comme des étrangers. Vous êtes les fruits d'un seul arbre, les feuilles d'une même*

branche»<sup>6</sup>. L'intériorisation par tout un chacun de cette unité donne la motivation, le courage et la volonté nécessaires pour défendre les Droits humains, les siens et ceux des autres. Car cela implique que les Droits de l'Homme sont l'affaire de tous, et pas seulement celle des gouvernements. Bahá'u'lláh demande aux croyants d'aider chacun à jouir de ses droits et d'être partout, des défenseurs des victimes de l'oppression. Car si un élément de cette unité est en souffrance, c'est l'ensemble qui souffre. *«Le bien-être de l'humanité, sa paix et sa sécurité seront inaccessibles tant que son unité ne sera pas fermement établie.»*<sup>7</sup>

Une seule famille unie par un destin commun, créée d'une même substance et habitant une seule patrie commune, la planète Terre, telle est la réalité de l'humanité, enseigne Bahá'u'lláh. Cette conception invalide toute idée de supériorité d'un groupe racial, ethnique ou social particulier. Il revient alors aux Etats et à la communauté internationale de prendre toutes les mesures nécessaires pour effacer clairement de leurs lois, de leurs traditions et de leurs pratiques, toute trace de discrimination entre leurs citoyens et d'en assurer l'égalité en droits et en chances, l'égalité de traitement et de considération. Et la société, dans ses institutions comme dans ses règles de fonctionnement, doit être réorganisée de manière à donner une expression concrète à l'égalité de droits entre tous ses membres, et notamment à l'égalité entre les femmes et les hommes. Bahá'u'lláh déclare que femmes et hommes ont toujours été et seront toujours égaux aux yeux de Dieu, balayant ainsi toute forme de doctrine concernant la prétendue supériorité du sexe masculin. Il affirme même que les hommes ne pourront parvenir à développer leurs capacités et qualités tant que ne sera pas reconnue la totale égalité des femmes, de même que l'avancement de la société et la paix mondiale resteront hors de portée tant que les femmes ne participeront pas pleinement et librement à toutes les sphères d'activité sociale. Et il a ordonné que toutes les femmes aient accès à l'éducation et que les filles aient un accès prioritaire à l'éducation par rapport aux garçons, car elles seront les premières éducatrices de leurs futurs enfants.

Une autre implication importante de ce concept d'unité: Bahá'u'lláh explique que tous les grands prophètes sont des éducateurs envoyés par un seul Dieu pour éclairer l'humanité et aider l'avancée de la civilisation humaine. Chacun d'entre eux rappelle des vérités spirituelles intemporelles, tout en apportant des lois et des principes sociaux adaptés aux besoins spécifiques de l'âge dans lequel il apparaît. Ainsi, toutes les religions font partie d'une même révélation divine qui se déroule progressivement, raison pour laquelle leurs disciples devraient se traiter avec respect et amour, les

préjugés religieux et le fanatisme étant contraires à la volonté et au commandement de Dieu.

De ce fait, Bahá'u'lláh défend sans équivoque le principe de la pleine liberté de conscience et croyance, droit fondamental qui ne devrait souffrir aucune restriction. Et il cherche à éliminer toutes les formes de préjugés fondés sur la religion ou la croyance. Il exhorte les adeptes de toutes les religions à s'associer dans un esprit de convivialité et de camaraderie, et condamne le fanatisme religieux, feu dévorant dont personne ne peut éteindre la violence.

Nous le voyons, *«Le principe de l'unité de l'humanité résonne au plus profond de l'esprit humain. Poser ce principe, ce n'est pas simplement dire autrement la fraternité ou la solidarité. Ni exprimer quelque vague espoir ou slogan. C'est au contraire toucher du doigt une réalité éternelle spirituelle, morale et physique dont l'humanité du XX<sup>e</sup> siècle, à l'aube de sa maturité collective, prend de plus en plus conscience. Cette réalité de toujours émerge de manière plus visible parce que pour la première fois dans l'histoire humaine, les peuples du monde sont en mesure de comprendre leur interdépendance et de prendre conscience qu'ils ne forment qu'un tout.»*<sup>8</sup>

### Unité dans la diversité

Prôner l'unité de l'humanité ne signifie en rien remettre en question sa diversité. Bien au contraire, le mot d'ordre de la Foi Bahá'ie est unité dans la diversité. Bahá'u'lláh enseigne que la diversité parmi les êtres humains doit être valorisée et respectée en tant que partie intégrante de la création divine. La diversité devrait être la cause de l'amour et de l'harmonie, car la vie sociale est enrichie par la diversité des êtres humains, de leurs croyances, de leurs pratiques, de leurs œuvres. C'est cette diversité qui permet l'évolution constante et vivante de la civilisation humaine et la préserve de l'uniformité dangereusement appauvrissante. L'ordre social doit donc permettre aux expressions culturelles complexes et infiniment variées de l'humanité de se développer et de s'épanouir dans des interactions constantes, sans que jamais, ne soit remise en question leur égalité, ni leurs droits.

L'unité dans la diversité donne ainsi la base spirituelle de la croyance Bahá'ie en l'universalité des Droits humains et des valeurs et idéaux qui les inspirent. Les Ecrits Bahá'is rappellent que ces valeurs ont pour genèse les impératifs moraux que l'on trouve dans les Ecrits saints des religions du monde devenus la source philosophique d'une éthique universelle. C'est au nom de ces valeurs communes qu'il est possible de prendre position face à la monstruosité du «nettoyage ethnique»,

---

**Prôner l'unité de l'humanité ne signifie en rien remettre en question sa diversité.**

---

aux horreurs du racisme, à l'animosité créée par les préjugés religieux, l'extermination et la marginalisation de peuples autochtones, la discrimination des femmes, et d'autres symptômes de la maladie de désunion qui afflige l'humanité.

En proclamant ce principe d'unité dans la diversité, Bahá'u'lláh élargit la base de la société et appelle à une aspiration plus grande que celle qui a animé le genre humain jusqu'à présent, et l'a enfermé dans des systèmes d'appartenance et d'identité limités. « *Est en fait un homme celui qui, aujourd'hui, se consacre au service de la race humaine tout entière. [...] Il n'appartient pas à celui qui aime sa patrie de s'enorgueillir, mais plutôt à celui qui aime le monde entier. La Terre n'est qu'un seul pays dont tous les hommes sont les citoyens.* »<sup>9</sup> Et il prévoit la mise en place d'un ordre international mû par la recherche de justice, dans lequel un système de gouvernance mondiale comprenant des institutions et des règles spécifiques de sécurité collective est dessiné.

### Education aux valeurs

Bahá'u'lláh met un accent particulier sur l'éducation aux valeurs que l'on retrouve sous-jacentes aux principes fondamentaux de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Il affirme : « *Considérez l'homme comme une mine riche en pierres précieuses d'une valeur inestimable. L'éducation peut, à elle seule, lui faire révéler ses trésors et permettre à l'humanité d'en profiter.* »<sup>10</sup> Grâce à une éducation morale fondée sur la conception de la nature véritable et du rang de l'Homme tels qu'exposés plus haut, ainsi que de l'unité de l'humanité comme vérité spirituelle fondamentale, les enfants, les jeunes et les adultes peuvent apprendre à devenir des défenseurs des droits de tous les membres de la famille humaine mondiale.

### Conclusion

Les Bahá'ís voient dans les principes sous-jacents à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et aux valeurs qui la portent une expression proche des enseignements contenus dans la révélation de Ba-

há'u'lláh. Dans ses efforts de construction communautaire fondée sur l'unité et la justice mis en pratique dans le monde entier, la communauté bahá'ie démontre l'applicabilité universelle des concepts qu'elle propose.

La réalisation de l'égalité des droits de l'Homme telle que demandée par Bahá'u'lláh aura besoin de multiples réformes sociales et juridiques qui nous permettront de dépasser les limites du système international actuel. Cela prendra probablement encore du temps. Cependant, les écrits Bahá'ís assurent que l'ensemble des individus et des peuples pourront jouir à l'échelle planétaire du respect de leurs Droits fondamentaux et que cela sera finalement réalisé grâce aux efforts de citoyens et de dirigeants qui reconnaîtront la réalité de l'unité de la famille humaine et seront inspirés à agir sur cette base. ♦

- 1 Bahá'u'lláh, *Les Paroles Cachées, Verset : 1.68*, Maison d'Éditions Bahá'ies, Bruxelles, 1988, ISBN 2-87203-008-5, p.27
- 2 Abd'ul-Bahá, *le secret de la civilisation divine*, Maison d'Éditions Bahá'ies, Bruxelles, 2011, D/1547/2011/1096-4, p.2
- 3 Bahá'u'lláh, *Extraits des Ecrits de Baha'u'lláh, Chapitre 90*, Maison d'Éditions Bahá'ies, Bruxelles, 1979, ISBN 2-87203-017-4, p.118
- 4 Bahá'u'lláh, *Extraits des Ecrits de Baha'u'lláh, Chapitre 90*, Maison d'Éditions Bahá'ies, Bruxelles, 1979, ISBN 2-87203-017-4, p.117
- 5 Bahá'u'lláh, *Les Paroles Cachées, Verset: 1.22*, Maison d'Éditions Bahá'ies, Bruxelles, 1988, ISBN 2-87203-008-5, p.15
- 6 Bahá'u'lláh, *Les Tablettes de Bahá'u'lláh*, Maison d'Éditions Bahá'ies, Bruxelles, 1994, ISBN 2-87203-032-8, p.172
- 7 Bahá'u'lláh, *Extraits des Ecrits de Baha'u'lláh, Chapitre 90*, Maison d'Éditions Bahá'ies, Bruxelles, 1979, ISBN 2-87203-017-4, p.189
- 8 Communauté internationale Bahá'ie, « Une seule substance : Vers la création d'une culture mondiale d'unicité. » Déclaration écrite présentée à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui est y associée (A/CONF. 189/10/Add.2), publiée en anglais, français et espagnol sous l'article 9 de l'ordre du jour provisoire. Durban, Afrique du Sud, 31 août - 7 septembre 2001
- 9 Bahá'u'lláh, *Les Tablettes de Bahá'u'lláh*, Maison d'Éditions Bahá'ies, Bruxelles, 1994, ISBN 2-87203-032-8, p.176
- 10 Bahá'u'lláh, *Les Tablettes de Bahá'u'lláh*, Maison d'Éditions Bahá'ies, Bruxelles, 1994, ISBN 2-87203-032-8, p.170